

PRIVILÈGES :—Comité permanent des privilèges et élections 11, 37. Membres ajoutés, 41.

PROCÉDURE CRIMINELLE. Voir *Lois criminelles*, 2.

PROTECTION DE LA VIE :—Pétition demandant que l'on prenne des mesures pour protéger la vie des personnes voyageant sur des navires océaniques et autres, 214.

QUÉBEC ET LAC ST. JEAN, CHEMIN DE FER DE. Voir 104 et 105 *des documents de la session*.

QUÉBEC, MONTRÉAL, OTTAWA ET OCCIDENTAL, CHEMIN DE FER DE :—Voir 102 *des documents de la session*.

#### QUESTIONS :

1. Débats ajournés, 82. Remises par ajournement ou par la levée de la séance à 6 heures, 43, 62, 70, 227.
2. Amendements à un amendement, 65, 242 etc.
3. Motions amendées, 65 etc.
4. Motion telle qu'amendée, de nouveau amendée, 242.
5. Motions retirées, 42 etc.
6. Amendements retirés, 166, 337.
7. Motion pour ajourner le débat, rejetée, 107, retirée, 114.
8. Question posée séparément sur chacun des paragraphes d'une motion, 13.
9. Divisions sur des questions, 33 etc.

#### QUESTIONS DE FORME ET D'ORDRE :

10. Sur motion pour la seconde lecture des résolutions rapportés du comité général de la Chambre relatives au chemin de fer du Pacifique canadien, M. Robertson, (Shelburne) propose l'ajournement du débat afin que le gouvernement puisse déposer sur le pupitre de la Chambre une autre proposition qu'il a reçue pour la construction ; M. Stephenson propose l'ajournement du débat et une question d'ordre étant soulevée à l'effet que la motion est irrégulière en tant qu'elle a le même objet que celle faite précédemment, M. l'Orateur décide que, etc. Voir *décision de l'Orateur*, page 86 de ce journal.
11. Sur la motion pour la seconde lecture du bill concernant le chemin de fer du Pacifique canadien, une question étant soulevée à l'effet que le bill contient certaines dispositions pour une subvention en terres et en argent tout-à-fait en dehors de l'objet visé par les deux résolutions adoptées par la Chambre et qu'en conséquence il est nécessaire de retirer le bill et de le présenter sous une forme régulière ; l'Orateur décide que, etc. Voir *la décision de l'Orateur à la page 153 de ce journal*.